

M. McPhee, du comité permanent des bills privés, présente le quatrième rapport dudit comité comme suit:

Votre comité a étudié les bills suivants et a convenu de les rapporter sans modification:

Bill No 72 (K2 du Sénat), Loi pour faire droit à Madeleine St-Clair Peacock Milroy.

Bill No 73 (L2 du Sénat), Loi pour faire droit à Bella ou Bessie Laurie Wozik, aussi appelée Bella ou Bessie Rabinovitch.

Bill No 74 (M2 du Sénat), Loi pour faire droit à Agnes Hannah Wright.

Bill No 91 (P2 du Sénat), Loi pour faire droit à Margery Brunhilde Morphy Dunton.

Bill No 92 (Q2 du Sénat), Loi pour faire droit à Mania Leizeron Oberman.

Bill No 93 (R2 du Sénat), Loi pour faire droit à Milton Sanford Enoch Chase.

Bill No 94 (S2 du Sénat), Loi pour faire droit à Jessie Dansky Glazer, aussi appelée Jobeth Dansky Glazer.

Bill No 95 (T2 du Sénat), Loi pour faire droit à Mildred Eileen Champion Webster.

M. Weir, du comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation, présente le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Un ordre de référence, en date du 13 mars, autorisait votre comité à imprimer chaque jour 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages, ainsi que des papiers, documents et archives à être incorporés à ces témoignages.

Vu la demande de ces exemplaires, votre comité demande permission d'imprimer 500 exemplaires supplémentaires en anglais et 100 exemplaires en français, de tous les procès-verbaux et témoignages, ainsi que des papiers, documents et archives à être incorporés avec ces témoignages, et que l'article 64 du Règlement à ce sujet soit suspendu.

M. Bothwell, du comité spécial concernant la Loi des élections fédérales et la Loi du cens électoral fédéral, soumet le quatrième et dernier rapport dudit comité comme suit:

Votre comité et le sous-comité qu'il a institué ont tenu vingt-quatre séances pour examiner les questions soumises visées par les motions de renvoi du 21 février et du 5 mars 1936.

Votre comité a été informé qu'il n'entrait pas dans les intentions du Gouvernement de faire, au cours de la présente session du Parlement, la révision générale de la Loi des élections fédérales, 1936, ou de la Loi du cens électoral fédéral, et comme il n'y a pas, cette année, de révision annuelle des listes d'électeurs, il a estimé qu'il devait avant tout préparer des avant-projets de lois comportant la modification des deux lois prescrivant la tenue d'élections complémentaires sur des listes d'électeurs d'une exactitude raisonnable. On a agi en conséquence et les avant-projets de loi dont il est question ont été soumis au Parlement avec le 3ème rapport du comité.

Etant donné la portée étendue des attributions du comité et de la nécessité qu'il y avait d'en arriver à une décision quant à l'à-propos d'adopter la représentation proportionnelle et le vote alternatif dans les circonscriptions uninominales, ou l'un ou l'autre des deux systèmes avant d'aborder l'examen des autres sujets d'étude, ceux-ci furent examinés en second lieu.

Votre Comité, au cours des séances consacrées à l'examen de ces questions, a entendu et interrogé les quatre témoins suivants:

M. Ronald Hooper, de Winnipeg, Manitoba.

M. W. C. Good, de Paris, Ontario.